

# MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE  
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15  
Courriel : [Mairie.Dausse@free.fr](mailto:Mairie.Dausse@free.fr)

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres ayant participé au vote : 11  
Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Affiché le 18 Mars 2022

## SÉANCE DU 16 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 07 mars 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUÉRIN, Maire.

**Présents : Mmes VIALLAT, GRENIER, LAPORTE, MARCHIPONT, POMMIES & Mrs BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, CAZETTE, GUERIN & PASQUIER**

**Excusés : Mmes ANDRIEU & GILLES**

**Absents : Mrs DELMAS & DEVROUX**

**Secrétaire de Séance : Mr BORIE Sébastien**

## ORDRE DU JOUR

- **Vote du compte administratif 2021-budget communal**
- **Vote du compte de gestion 2021 du receveur**
- **Affectation des résultats 2021**
- **Motion de soutien-Appel solennel des élus du Lot et Garonne pour la désertification médicale**
- **Redevance 2021 liée aux ouvrages implantés dans le domaine public par France Télécom**
- **Aménagement urbain- école Pierre Merly et centre bourg**
- **Questions diverses : Attribution des subventions 2022**  
**Proposition d'achat du bâtiment Princen**  
**Débat d'orientation budgétaire**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2022**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents

**2022-13**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021-COMMUNE DE DAUSSE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CAVAILLÉ Bernard, 1ier ADJOINT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CAVAILLÉ Bernard, 1ier adjoint, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du C.G.C.T, et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	294 090.00
	Réalisé :	81 286.99
	Reste à réaliser :	70 000.00
Recettes	Prévus :	294 090.00
	Réalisé :	169 554.71
	Reste à réaliser :	0.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	538 566.00
	Réalisé :	354 472.38
Recettes	Prévus :	538 566.00
	Réalisé :	590 836.22

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	88 267.72
Fonctionnement :	236 363.84
Résultat global :	<b>324 631.56</b>

**2022-14**

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2021- COMMUNE DE DAUSSE-**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations financières ont été régulièrement effectuées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**-Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

### 2022-15

#### **AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2021- COMMUNE DE DAUSSE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif approuvé ce jour.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de	<b>28 297.12</b>
• un excédent reporté de	<b>208 066.72</b>
• <b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>236 363.84</b>
• Un excédent d'investissement de	<b>88 267.72</b>
• Un déficit des RAR de	<b>70 000.00</b>
• <b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>18 267.72</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent :	<b>236 363.84</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0</b>
Résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>236 363.84</b>
Résultat d'investissement reporté (excédent) (001)	<b>84 267.72</b>

### 2022-16

#### **MOTION DE SOUTIEN-APPEL SOLENNEL DES ELUS DU LOT ET GARONNE POUR LA DESERTIFICATION MEDICALE**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel solennel des élus locaux aux candidats aux élections présidentielles et législatives.

En effet selon les derniers chiffres, entre 9 et 12% de la population française vit aujourd'hui dans un désert médical. Le renoncement aux soins et la situation inacceptable et dramatique de perte de chances sont désormais une réalité.

Face à cette situation de très nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par le Département, les communautés de communes rurales ou certaines communes par la création de la CODDEM (Commission départementale de la démographie médicale), la création de maisons de santé, le salariat de praticiens médicaux ....

Malheureusement ces initiatives ne sont plus suffisantes et ne pourront durablement pallier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables.

Aussi à la veille des élections présidentielles et législatives, les élus du Lot et Garonne lancent un appel solennel aux candidats afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre

rapidement, une fois élus, les mesures mentionnées ci-après et qui sont guidées par les principes :

« *Autant de liberté que possible, autant de régulation que nécessaire* »

« *Pas d'idéologie mais de la détermination, du pragmatisme et de l'efficacité* »

### **13 propositions pour lutter contre ces déserts médicaux**

1. Mettre en place un conventionnement collectif,
2. Maintenir certaines mesures nationales d'incitation à l'installation,
3. Mettre en place une obligation exceptionnelle et transitoire pour les internes de médecine d'effectuer des stages en zones classées en déficit,
4. Assurer un soutien financier de l'Etat aux collectivités locales pour ouvrir des centres de santé, aider à salarier les médecins, renforcer l'attractivité des métiers,
5. Promouvoir certaines catégories de professionnels de santé, développer de nouvelles pratiques en faveur de l'ambulatoire, favoriser l'installation des médecins collaborateurs...
6. Encourager les initiatives visant à éviter la concurrence entre les territoires,
7. Moderniser et simplifier les contrats locaux de santé,
8. Favoriser les liens entre les territoires et les facultés de médecine,
9. Introduire une dotation supplémentaire pour les services d'urgences dans les secteurs sous-dotés,
10. Mieux encadrer l'activité intérimaire médicale,
11. Encourager le développement des dispositifs et initiatives locales en matière de santé
12. Garantir une augmentation réelle du nombre de professionnel de santé formés,
13. Renforcer les critères d'élaboration de zonages.

Cet appel signé par 14 présidents, Présidente du Conseil départemental, président de l'AMR47, vice-président de l'AM47 et présidents de communautés du département a été transmis aux candidats à l'élection présidentielle, et sera, par la suite, également transmis aux candidats aux élections législatives.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, prend acte et soutien cet appel solennel des élus lot-et-garonnais.

### **2022-17**

### **REDEVANCE LIEE AUX OUVRAGES IMPLANTES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL PAR FRANCE-TELECOM- ANNEE 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Dausse est de :

- 5.41 km de câble aérien + 0.180 branchement soit 5.59 km d'artère aérienne,
- 1.79 de conduite multiple + 0.040 de câble enterré soit 1.83 km d'artère en sous-sol,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation de cette redevance prévue par les textes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

1. **Décide** d'entériner la revalorisation des montants dus par France-Télécom et prévue par les textes à :

- 56.85 euros par km d'artère aérienne
- 42.64 euros par km d'artère souterraine

2. **Charge** le Maire d'émettre le titre de recette correspondant, soit :

- $56.85 \times 5.59 = 317.79$
- $42.64 \times 1.83 = 78.03$

TOTAL                      **395.82 €**

3. **Constate** que la délibération est approuvée à 11 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

**2022-18**

**AMENAGEMENT URBAIN-ECOLE PIERRE MERLY ET CENTRE BOURG**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'aménager le centre du village et le cheminement de l'école afin d'améliorer la sécurité des administrés, enfants et parents d'élèves.

Pour ce faire il propose la mise en place de barrières et de poteaux fixes.

Un devis de la société VEDIF est présenté à l'assemblée d'un montant de **2 280.00€HT** soit **2 736.00€TTC** pour 30 poteaux et 5 barrières au total.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Reporte** la décision de valider ce devis,
- **Propose** éventuellement la réalisation d'une bordure béton en lieu et place de poteaux qui risqueraient d'être cognés par les voitures,
- **Mr le maire propose** de se rendre sur place afin d'évaluer au mieux les besoins,

**QUESTIONS DIVERSES :**

**PROPOSITION DES MONTANTS DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des associations pour lesquelles il avait été accordé en 2021 des subventions et demande au conseil municipal de se prononcer sur leur renouvellement

LISTES DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	BUDGET 2021	PROPOSITION 2022
ADMR DE PENNE D'AGENAIS	150,00 €	150,00 €
AMICALE DES ANCIENS MARINS ET ANCIENS COMBATTANTS	50,00 €	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50,00 €	50,00 €
ANACR PENNE D'AGENAIS	50,00 €	50,00 €

ASPAM	150,00 €	150,00 €
ASS DES PECHEURS LIGNE	50,00 €	50,00 €
CLUB LA VALLEE RIANTE 3ième AGE	250,00 €	250,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS		
RADIO 4 CANTONS	100,00 €	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	80,00 €	80,00 €
PETANQUE DE DAUSSE	500,00 €	500,00 €
RETRAITES AGRICOLES CANTON PENNE	50,00 €	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE DAUSSE	250,00 €	250,00 €
SPORTING CLUB DAUSSOIS FOOTBALL	1 000,00 €	1 000,00 €
UNA PAYS DE SERRES	150,00 €	150,00 €
CERCLE BLEU	50,00 €	50,00 €
Noël de l'école (5€/enfants)	180,00 €	180,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 110,00 €</b>	<b>3 110,00 €</b>

### **Proposition d'achat du bâtiment Princen**

#### **Débat d'orientation budgétaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

#### **SIGNATURES :**

M. GUÉRIN Gilbert

M. DEVROUX Eric

Absent

M. CAVAILLÉ Bernard

Mme GRENIER Valérie

M. PASQUIER Jean-Pierre

Mme MARCHIPONT Yolande

Mme ANDRIEU Huguette

Mme LAPORTE Patricia

Excusée

Mme GILLES Marie

M. BORIE Sébastien

Excusée

M. CAZETTE Fabrice

M. BROUAT Michel

M. DELMAS Jean-Pierre

Mme POMMIES Martine

Absent

Mme VIALLAT Marie-Hélène